

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01476

Numéro SIREN : 921 586 293

Nom ou dénomination : 3W

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt 3881



OLLIVIER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Jean-François COUTANT
Olivier NICOLAI
Alain BOURGOIN
Tarik MAGANE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

3W S.A.S.

Société par Action Simplifiée au capital de 4 281 000
€uros

Siège social : 2 rue de Lisbonne
13127 VITROLLES

RCS de Salon-de-Provence : 921 586 293

APPORT DES TITRES DE LA S.A.S. GAP DEVELOPPE- MENT AU PROFIT DE LA S.A.S. 3W

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**RAPPORT A L'ATTENTION DE L'ASSOCIE
UNIQUE DE LA SOCIETE**

« 3W S.A.S. »

Monsieur,

En application de l'article L 225-147 du Code de Commerce, nous avons été désignés par votre associé unique en date du 13 juillet 2023 comme Commissaire aux Apports chargé :

- ✓ d'apprécier la valeur des apports effectués par Monsieur Jordan KHALIFA au profit de la Société par actions simplifiée dénommée « 3W » ;
- ✓ et d'établir un rapport sur ces vérifications et évaluations, lequel sera annexé aux statuts constitutifs signés de votre société.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le contrat d'apport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société « 3W S.A.S. ».

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport comprendra quatre parties :

- I - Présentation de l'opération et description de l'apport ;
- II - Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport ;
- III - Synthèses ;
- IV - Conclusion.



I — Présentation de l'opération et description de l'apport

1) CONTEXTE DE L'OPERATION :

L'opération d'apport s'inscrit dans le cadre global, par voie d'apport de 60 % du capital et des droits de vote de la société « GAP DEVELOPPEMENT ».

2) SOCIETES PARTICIPANTES A L'OPERATION :

« GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. », société dont les titres sont apportés

La société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. », société par actions simplifiée au capital variable, divisé en 120 actions de catégorie A d'une valeur nominale de 200 euros et 60 actions de catégorie B d'une valeur nominale de 100 euros, soit un nombre total de 180 actions.

Son siège social est situé 58, Avenue des Caniers, Zone Industrielle les Paluds, Aubagne (13400). Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 852 077 270.

La détention du capital social de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » au jour de l'opération d'apport est composée de la façon suivante :

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% dans le capital social</i>
Actions de catégorie A		
<i>Jordan KHALIFA</i>	<i>108</i>	<i>60%</i>
<i>Stéphane PY</i>	<i>6</i>	<i>3%</i>
<i>Eric BEYNE</i>	<i>6</i>	<i>3%</i>
Actions de catégorie B		
<i>CONCEPT OUVERTURE</i>	<i>20</i>	<i>11%</i>
<i>ETABLISSEMENT BLASON</i>	<i>10</i>	<i>6%</i>
<i>SODITECH</i>	<i>10</i>	<i>6%</i>
<i>ELIT HOME</i>	<i>10</i>	<i>6%</i>
<i>EURL COUSIN</i>	<i>10</i>	<i>6%</i>
Total	<i>180</i>	<i>100%</i>

Le président de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » est Monsieur Jordan KHALIFA.

L'activité de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. », dont les actions font l'objet de l'apport, est le commerce de gros dans les domaines de menuiserie industrielle, du bâtiment et de toutes activités connexes.



« 3W S.A.S. », Société bénéficiaire de l'apport

La société « 3W », société par action simplifiée au capital de 4 281 000 euros, divisé en 42 810 actions de même catégorie de 100 euros chacune de valeur nominale.

Son siège social est situé 2, Rue de Lisbonne, Vitrolles (13 127). Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 921 586 293.

La détention du capital social de la société « 3W S.A.S. » au jour de l'opération d'apport est composée de la façon suivante :

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% dans le capital social</i>
<i>Jordan KHALIFA</i>	<i>42 810</i>	<i>100 %</i>
Total	42 810	100 %

Le président de la société « 3W S.A.S. » est Monsieur Jordan KHALIFA.

L'activité de la société « 3W S.A.S. », dont les actions font l'objet de l'apport, est l'acquisition, la détention et la gestion d'instruments financiers.

Personne physique apporteuse

Monsieur Jordan KHALIFA, née le 7 mars 1986 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant 8 rue Jules Moulet, 13006 Marseille.

3) DESCRIPTION DE L'APPORT

Aux termes du contrat d'apport, Monsieur Jordan KHALIFA fait apport sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de la pleine et entière propriété de :

- ✓ 108 actions de catégorie A détenues au sein du capital de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » évaluées à la somme de 62 640 euros, soit 580 euros par action.



4) ÉVALUATION DE L'APPORT

Les 108 actions de catégorie A de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » apportées au profit de la société « 3W S.A.S. » sont valorisées à hauteur de 62 640 euros, soit une valeur de 580 euros par action apportée.

5) REMUNERATION DE L'APPORT

En contrepartie des apports ci-dessus d'un montant global de 62 640 euros, il sera attribué à l'apporteur, après renonciation expresse à la rémunération de son apport à hauteur d'un montant total de 40 euros, 626 actions émises par la société bénéficiaire au prix unitaire de 100 euros par action.

Cette opération conduit à une augmentation du capital social de la société « 3W S.A.S. » d'un montant global de 62 600 euros.

6) CHARGES ET CONDITIONS DE L'OPERATION

Conditions particulières

L'apport objet du présent rapport a été soumis à l'agrément préalable des organes compétents de chacune des sociétés participantes à l'opération et la société bénéficiaire de l'apport a été agréée en qualité de nouvel associé.

Les modalités de rémunération de l'apport en nature de titres, ainsi que l'attribution de parts sociales nouvelles à l'apporteur ont également été soumis à l'agrément préalable des organes compétents de chacune des sociétés, étant précisé que l'apporteur étant l'associé unique et Gérant de la société bénéficiaire de l'apport.

Régime fiscal

En matière de droits d'enregistrement, la formalité sera ainsi enregistrée gratuitement du fait des dispositions de l'article 809 et 810 du Code général des impôts.

En matière de plus-value d'apport, cette dernière est placée sous le régime de report d'imposition prévue par l'article 150-0 B ter du CGI.



**II — DILIGENCES ACCOMPLIES
ET APPRÉCIATION DE LA
VALEUR D'APPORT**

1) DILIGENCES ACCOMPLIES PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société bénéficiaire sur la valeur des apports. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- ✓ Contrôler la réalité des actions apportées ;
- ✓ Analyser la valeur d'apport proposée dans le contrat d'apport ;
- ✓ Vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

Dans ce cadre, nous avons mis en œuvre un certain nombre de travaux suivants :

- ✓ Réaliser des entretiens avec les dirigeants et les conseils des sociétés « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » et « 3W S.A.S. », tant pour comprendre l'opération envisagée et ses modalités comptables, juridiques et fiscales, ainsi que le contexte dans lequel elle se situe ;
- ✓ Vérifier la propriété et la libre transmissibilité des actions ;
- ✓ Obtention des comptes annuels de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » clos au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 ;
- ✓ Obtention et examen des statuts de « 3W S.A.S. » mis à jour et signés en date du 13 avril 2023 ;
- ✓ Obtention et examen des statuts de « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » mis à jour et signés en date du 21 juin 2019 ;
- ✓ Obtention de la méthode utilisée pour évaluer cet apport et analyse de l'hypothèse retenue ;
- ✓ Mise en œuvre de méthodes d'évaluation alternatives à la date du rapport ;



- ✓ Plus généralement, vérification qu'aucun faits ou événements ne sont survenus jusqu'à la date du rapport et qui sont susceptible d'avoir une incidence financière sur la valeur de l'apport ;
- ✓ Obtention d'une lettre d'affirmation.

2) APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT.

En ce qui concerne les modalités d'évaluation retenues

L'apporteur étant une personne physique, l'opération d'apport est ainsi exclue du champ d'application du règlement ANC n° 2014-03 sur les fusions et opérations assimilées, par conséquent l'apport doit être évalué à la valeur vénale. Ainsi nous n'avons pas de remarque sur le choix de la valorisation retenue, soit la valeur vénale.

2.1) APPROCHE RETENUE PAR LES PARTIES :

La société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » a été évaluée au montant des capitaux propres disponibles au 31 décembre 2022.

Cette valorisation a été réalisée par le Cabinet BENHAYOUN HAZAN EXPERTS GROUP.

L'étude menée a conduit à valoriser les actions apportées de « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. », à une valeur unitaire de 580 euros par action apportée, soit une valeur totale de l'apport évalué à 62 640 euros.

2.2) APPRECIATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS :

Nous avons vérifié la conformité de la méthode d'évaluation retenue par le Cabinet BENHAYOUN HAZAN EXPERTS GROUP. Cette méthode ne fait pas apparaître d'anomalie.

Dans le but de corroborer la valorisation retenue, nous avons mis en place une méthode de valorisation alternative usuellement utilisée, la méthode des Flux de Trésorerie Disponibles (FTD) ou Discounted Cash-Flow (DCF) sur la base des derniers comptes clos au 31 décembre 2022 et des prévisions réputées stables sur les prochains exercices.

Méthode des DCF

Selon cette méthode la valeur des fonds propres de la société est liée à sa capacité à dégager des liquidités nettes disponibles susceptibles de rémunérer les capitaux investis. Elle correspond à la somme des flux de trésorerie disponibles prévisionnels, actualisés au coût des capitaux propres engagés.



Réalité des apports

Nous nous sommes assurés de la propriété et de la libre disposition des titres de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » devant être apportés par Monsieur Jordan KHALIFA à la société « 3W S.A.S. ».



III — SYNTHÈSE

Il a été décidé d'apporter 108 actions de catégorie A de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » représentant 60 % du capital de la société au profit de la société « 3W S.A.S. » pour un montant s'élevant à 62 640 euros.

La valeur de 60 % des actions de la société « GAP DEVELOPPEMENT S.A.S. » pour un montant de 62 640 euros est conforme à la valorisation retenue.



IV — CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous sommes en mesure de conclure que la valeur globale des apports s'élevant à 62 640 euros n'est pas surévaluée et en conséquence, elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société « 3W S.A.S. » bénéficiaire de l'apport.

Il n'y a pas d'avantages particuliers stipulés.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2023

Pour le Cabinet OLLIVIER & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Le Mandataire social,



Tarik MAGANE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes Associé